



contact@emeraudetransitionenergetique.fr  
<http://emeraudetransitionenergetique.fr/>  
07 67 92 17 37



N° 8 Décembre 2023

## NUMERO DOUBLE

**Avec un Dossier Technique  
sur les précautions initiales  
avant de poser des  
panneaux photovoltaïques  
sur son toit !**

### SITE WEB

**Sécurisé et revigoré grâce à  
nos adhérents**

<https://emeraudetransitionenergetique.fr/>

### FACEBOOK

[lien FACEBOOK](#)

**Allez visiter, participez et  
partagez !**

**Le lien vers notre vitrine  
sur  
[Agendaou/Media Ouest  
Transition](#)**

## L'assemblée générale d'été

Lors de notre Assemblée Générale le 22 septembre 2023, Jean-Pierre THOMAS, Président depuis la création en 2020, a présenté le rapport d'activités 2022/2023 au Minihiac-Sur-Rance. Puis il a annoncé qu'il souhaitait passer la main pour se consacrer au développement de la société citoyenne Centrales Villageoises Rance Émeraude (CVRE). Après renouvellement du CA et du Bureau, Valérie MEILHAUD est devenue la Présidente d'ETE.



Jean Pierre THOMAS a insisté sur l'élargissement territorial des actions de l'association, en présence de M Philippe LANDURE, Maire de Quévert et Vice-Président de Dinan Agglomération en charge des transitions, et de M Alain BROMBIN, Maire de La Vicomté Sur Rance, qui rejoint le Conseil d'Administration de l'association.

Les orientations proposées pour l'année :

- Continuer la sensibilisation aux économies d'énergie (et d'eau) avec les défis EnergiéO, en participant aux divers forums auxquels nous sommes invités, et en créant des événements dédiés.
- Renouveler l'achat groupé de kits solaires après le succès de l'opération de cet été où 20 kits ont été distribués.
- Développer le conseil auprès des particuliers pour leurs projets aussi bien pour la rénovation thermique que pour le photovoltaïque.

**Nous avons renouvelé notre besoin de rencontrer des bénévoles actifs, pour répondre aux demandes variées, et notamment des jeunes intéressés par la transition énergétique !**



CVRE grandit vite, achève les premières installations, et réfléchit sur le développement de l'autoconsommation collective.

[Lettre CVRE 6 d'octobre](#)

**Prochaine réunion publique  
St Briac,  
16 février 24**

Et peut être avec une

[Fresque du Climat !](#)

Vous voulez que nous venions **dans votre commune** faire une présentation d'été ?

Ou une **visite à domicile** pour parler de vos projets Ecogestes, Rénovation ou Photovoltaïque ?

**Contactez – nous !**

## ECO GESTES : EMBARQUEZ puis DEFIS ENERGIEO

En mars 23, les 16 familles participantes ont fait leur bilan : une meilleure connaissance et contrôle sur leurs consommations en eau et en énergie et souvent des gains notables, notamment avec la mise en place de mousseurs de robinets et de douche. En octobre, la seconde édition a été lancée par la Communauté de Communes de la Côte d'Émeraude : 6 familles se sont réunies pour le 1<sup>er</sup> atelier au Cosec de Dinard. Des outils de mesures (wattmètre et mesureur de débits). Le 2<sup>d</sup> atelier aura lieu début janvier 24.

En octobre également, ÉTÉ a animé l'atelier « Eau » lors de la soirée « Comment économiser l'eau et l'Énergie ? » organisée par la Mairie de Plouër-sur-Rance.

## ACHAT GROUPE DE KITS SOLAIRE : On recommence, et c'est un peu moins cher !

Le 9 septembre, 20 kits ont été livrés. ÉTÉ en a acheté un, ce qui nous permet de le présenter lors des réunions publiques comme à Lancieux le 9 décembre.



La pose et la mise en service se sont bien passées, le moins facile fut de se familiariser avec le suivi par Internet. La production moyenne a été de 30 kW par mois. Tous ont bien résisté aux tempêtes.

À la suite de ces bons retours, nous relançons une opération avec des prix baissés : **640 € avec support, 480 € sans support**

Parlez-en autour de vous et inscrivez -vous sans tarder !

<https://rance-emmaude.centralesvillageoises.fr/kits-solaires>

## Subventions et Investissements

Grâce aux subventions reçues, nous avons investi :

- dans des instruments de mesures (wattmètres, sondes thermiques et caméra) permettant de mesurer la température des parois et repérer les fuites d'air.
- un kit solaire pour les démonstrations pratiques
- des outils de communication (3 roll-ups: Ecogestes, Photovoltaïque et Rénovation) et un barnum pour nous abriter.

Nous remercions nos soutiens financiers.



Délégation régionale  
académique  
à la jeunesse,  
à l'engagement  
et aux sports

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## DOSSIER TECHNIQUE

### Poser des panneaux PV sur sa toiture ? AutoConsommation Individuelle (ACI) ?

Il y a actuellement beaucoup de démarchages et d'incitations pour les installations individuelles de panneaux photovoltaïques, et notamment en **autoconsommation individuelle (ACI)**. De plus en plus de personnes sont intéressées, du fait de l'augmentation de leurs factures d'électricité, du coût des panneaux PV plutôt stable et du prix de rachat par EDF de l'électricité produite par les panneaux qui a considérablement augmenté : + 30 % en 2 ans. Ainsi, le nombre d'installations chez des particuliers a augmenté de 77% en France en un an, et de 99 % en Bretagne.

Beaucoup de questions se posent quand on a le projet d'installer des panneaux PV sur sa toiture. Est-ce que c'est « rentable » ? A qui s'adresser ? Comment choisir entre vendre la totalité de l'électricité produite ou autoconsommer une partie et vendre le surplus ? Combien mettre de panneaux ? ... Voici quelques réponses et conseils.

**Premier conseil : Poser des panneaux ne doit pas conduire à augmenter sa consommation pour « rentabiliser » l'installation, et doit toujours et d'abord s'associer aux mesures d'économie d'énergie et d'isolation thermique du logement.**



**Second conseil : Ne pas répondre aux démarchages par téléphone, à domicile, ni à une publicité sur Internet !**

Les installateurs compétents et sérieux n'ont pas le temps de démarcher, car ils sont trop occupés ! Renseignez-vous sur les installateurs, notamment auprès de notre association.

Choisissez des entreprises qualifiées **RGE/Quali PV**. Vous pouvez vérifier sur le site de Quali ENR (<https://www.quali-enr.org/annuaire/>) si l'entreprise est RGE/Quali PV :

**Situation Probatoire** = l'entreprise a depuis moins de 2 ans le Quali PV et n'a pas été audité,

**Audit Vert** = l'entreprise a été audité plusieurs fois et les installations sont dans les normes,

**Suspendu** = ... à fuir.



Photovoltaïque (0-36 kVA)

(probatoire)



Photovoltaïque (0-30 kVA)



Un bon installateur ne finalisera pas son devis avant d'avoir fait une visite sur place pour vérifier les différents points importants, notamment l'orientation et l'état de la toiture, la capacité de la charpente, et les conditions du raccordement électrique. Cette visite est importante pour éviter les surcoûts imprévus.

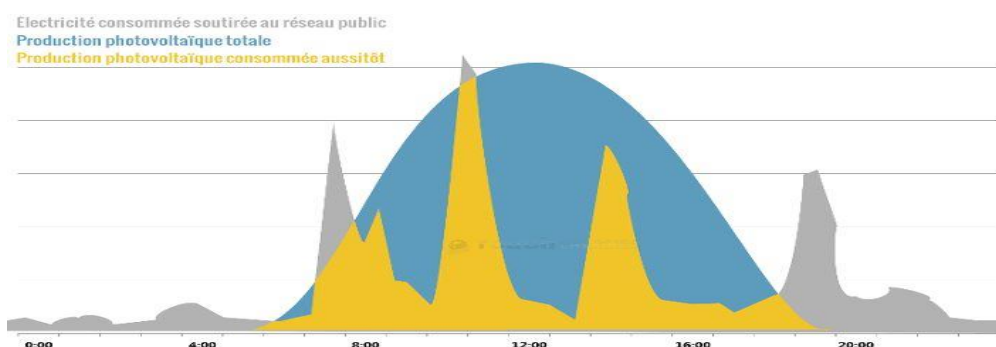
**Troisième conseil : ne pas croire un commercial qui vous promet 50 à 70 % d'autoconsommation.**

L'AutoConsommation Individuelle (ACI) est « intellectuellement » très attirante et apparaît vertueuse. Mais attention, il n'est pas du tout possible d'autoconsommer 50 à 70 % de sa production en situation « normale ». L'autoconsommation mesurée en situation de vie « normale », et sans solution de stockage, est au mieux de 30 % (le plus souvent on ne dépasse pas 20 à 25 %). En effet, la production solaire est maximale en milieu de journée et d'avril à octobre, alors que le mode de consommation « classique » est inverse.

### Quatrième conseil : Faire une bonne évaluation pour choisir entre revente totale et ACI.

Si votre taux d'autoconsommation (= la part de votre production d'électricité produite par vos panneaux photovoltaïques qui est utilisée sur place immédiatement) n'approche pas les 50 %, nous vous conseillons la revente totale. Si vous hésitez, il faut mettre en balance :

- Le coût de l'installation et des éventuels coûts annexes, dont on pourra déduire la prime pour l'ACI si on choisit l'ACI,
- Le prix de vente de l'électricité produite, soit en revente totale, soit au tarif du surplus.
- Le prix de rachat de votre électricité dans le cadre d'un contrat de revente totale est fixe sur 20 ans alors que les prix de votre facture vont évoluer à la hausse.
- L'estimation de sa capacité d'autoconsommation en analysant son profil de consommation, surtout en milieu de journée et entre avril et octobre, lorsque la production d'électricité par ses panneaux sera maximale (on peut avoir ces données auprès de son fournisseur ou d'Enedis), et ainsi l'estimation de l'économie réalisée sur ses factures (en multipliant le nombre de KWh autoconsommés par le prix TTC du KWh facturé par son fournisseur).
- Il n'y a pas de frais de raccordement en cas d'autoconsommation individuelle, et une des taxes (Turpe) est réduite.



Voici quelques chiffres pour une installation de 3 KWc (7 à 8 panneaux, 13 à 15 m<sup>2</sup>) :

- Le coût des panneaux et de leur installation (sans surcoût lié au toit) est actuellement de 8500 à 9000 € environ.
- Le prix de la vente totale de l'électricité est actuellement de 23.95 c€/KWh
- Le prix de la vente du surplus est de 13.39 c€/KWh
- La prime pour l'ACI est de 0.51 €/Wc, soit environ 1500 € pour une installation de 3 KWc (versée maintenant en une fois lors de la première facture).

Ces chiffres sont révisés tous les trimestres (ce sont les chiffres du second trimestre 2023 qui sont actuellement en vigueur, nouveaux chiffres à venir).

### Cinquième conseil : ne pas dépasser une installation de 3 KWc.

Au-delà de cette puissance, les revenus générés par la vente d'électricité sont fiscalisés (impôt sur le revenu), les taxes augmentent et le prix de vente diminue. Sauf à disposer d'une grande surface (40 à 45 m<sup>2</sup>), qui permettrait d'atteindre une puissance de 9 KWc, il est plus rentable de ne pas dépasser les 3 KWc.

### Sixième conseil : En cas d'ACI, prévoir d'optimiser son taux d'autoconsommation

Pour cela, il faut rechercher à faire coïncider courbe de production et courbe de consommation : faire fonctionner les machines les plus consommatrices d'énergie (four, lave-linge, lave-vaisselle, ballon d'eau chaude, recharges, ...) entre 10 et 16 h, et de façon successive et non simultanément.... Des outils de domotique pourront être utiles pour programmer ces appareils. Un exemple : on ne pourra pas utiliser sa production pour la recharge d'un véhicule électrique si on recharge celui-ci le soir ou la nuit (hormis solution de stockage, mais ceci est un autre sujet...).

### Septième conseil : Lisez très attentivement vos devis

Évaluez-les sur le site Photovoltaïque.info (<https://www.photovoltaïque.info/fr/actualites/detail/outil-evaluer-mon-devis-photovoltaïque-info/>). Vérifiez aussi si le devis contient ou non les démarches administratives (déclaration de travaux, demande de raccordement Enedis, Consuel, contrat d'achat EDF). Ne payer le solde qu'après la mise en service. Soumettez-nous avant décision !

---

**à bientôt!**